

Table des matières

Liste des auteurs	7
Avant-propos	
par Georges VANDERSANDEN	9
Introduction	
par Georges VANDERSANDEN	11

Première partie

L'émergence et la reconnaissance du phénomène régional

Introduction	
par Jean-Louis DEWOST	17
L'émergence de la « région » dans l'ordre juridique communautaire	
par Théophile M. MARGELLOS	19
Introduction	19
I. Les régions et les dispositions originelles des traités communautaires ...	20
1. Les régions dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)	20
2. Les régions dans le marché commun	21
§ 1 L'objectif régional dans le traité de Rome	21
§ 2 Les politiques communes	23
a) La politique agricole commune	23
b) La politique commune des transports	23
c) La libre circulation des travailleurs	24
d) Les aides étatiques à finalité régionale	24
II. Les régions et la politique communautaire de cohésion économique et sociale	27
1. Evolution historique de la politique de cohésion	27

§ 1 L'apparition de la politique régionale	28
§ 2 L'Acte unique européen et la réforme des fonds structurels de 1988	30
a) L'introduction de la cohésion économique et sociale dans le traité CEE.....	31
b) La réforme des fonds structurels	33
§ 3 Le traité sur l'Union européenne et la révision des règlements de 1988	35
2. Le financement des régions	36
§ 1 Critères d'identification	36
a) Critères d'identification statistique	37
b) Critères d'identification géographique et sociologique	37
§ 2 Les catégories de régions	38
§ 3 La coopération interrégionale	42
3. Le rôle des régions dans la gestion des fonds structurels	43
§ 1 Un rôle fonctionnel	43
a) Le partenariat	43
b) La complémentarité et la subsidiarité	44
c) L'additionnalité	45
§ 2 Un rôle organique	45
III. Les régions et les mécanismes institutionnels communautaires	46
1. Les contraintes du système institutionnel	47
§ 1 Le principe de l'autonomie institutionnelle	47
§ 2 La représentation dans le processus décisionnel	49
§ 3 La responsabilité dans l'application du droit communautaire	50
§ 4 Le statut de requérant devant la Cour de justice	52
2. La promotion du rôle des régions dans le traité sur l'Union européenne ..	53
§ 1 La protection des compétences des régions	53
§ 2 L'accès des régions au Conseil	54
§ 3 La création d'une instance de représentation spécifique	54
Conclusion	55
La reconnaissance des régions dans les politiques et programmes communautaires	
par I. B. F. KORMOSS	65
I. Rétrospective historique succincte	65
II. La renaissance de la « région »	67
III. Les régions entrent dans la politique communautaire :1953-1989	68
IV. La reconnaissance des régions dans l'action communautaire	
après Maastricht	69
1. Remarques	69
2. Les objectifs	70

3. Les acteurs	71
4. La méthode	71
5. Les « initiatives communautaires »	72
V. Bilan et perspectives pour le futur	74
Communauté européenne, Comité des régions et collectivités territoriales françaises	
par Pierre-Alexis FERAL	77
I. Les collectivités territoriales sont des sujets du droit communautaire	78
1. Les droits dont elles disposent dans l'ordre juridique communautaire ..	78
§ 1 Les droits financiers	79
§ 2 Les droits contentieux	80
2. Les obligations auxquelles elles sont soumises dans l'ordre juridique communautaire	82
§ 1 Les obligations d'ordre économique	83
1. Le régime des aides d'Etat	83
2. Les marchés publics locaux	84
3. Les services publics locaux	85
4. Le droit des finances locales	87
5. Divers	87
§ 2 Les obligations d'ordre administratif et politique	88
1. La fonction publique territoriale	88
2. Le droit électoral local	89
3. Les relations extérieures des collectivités locales	91
II. Le Comité des régions consacre l'importance de la place et du rôle des collectivités territoriales dans la Communauté européenne	94
1. Le Comité des régions est un organe consultatif des Communautés européennes	95
§ 1 Pourquoi la création d'un Comité des régions ?	95
1. Les origines du Comité des régions	95
2. Les objectifs du Comité des régions	96
3. La composition du Comité des régions	98
§ 2 Organisation et fonctionnement du Comité des régions	99
1. Les structures internes du Comité des régions	100
2. Les compétences du Comité des régions	101
3. Les relations extérieures et interinstitutionnelles du Comité des régions	103
2. Le Comité des régions représente et défend les intérêts des collectivités territoriales dans le cadre de la CIG	104
§ 1 Les propositions du Comité des régions adressées à la CIG	105
§ 2 Les réactions des institutions communautaires et des Etats membres	109

1. Le Parlement européen	109
2. Le Conseil de l'Union européenne	112
3. La Commission européenne	113
4. Les Etats membres	114
Conclusion	115

Deuxième partie

Des droits et un rôle politique pour les régions

Introduction

par José Luis DA CRUZ VILAÇA	131
------------------------------------	-----

La capacité des régions de conclure des accords avec d'autres régions, des Etats ou des organisations internationales

par Christian AUTEIXIER	135
-------------------------------	-----

I. La capacité de contracter de la région-collectivité territoriale	138
---	-----

1. Les accords avec des collectivités territoriales étrangères (oui, en principe)	138
2. Les régions-collectivités territoriales ne peuvent en principe passer des accords avec des Etats étrangers ou des organisations internationales	142

II. La capacité de contracter de la région-collectivité fédérée	143
---	-----

1. Accords avec des sujets du droit international (tendanciellement oui, mais avec bien des réserves)	143
2. Accords avec des régions ou des collectivités territoriales étrangères (oui, si le partenaire a un statut analogue. Pas de règle discernable, s'agissant de rapports avec des collectivités infra-régionales)	145

Les régions et le pouvoir judiciaire

par Jacques BIANCARELLI	149
-------------------------------	-----

Introduction	149
--------------------	-----

I. Un <i>locus standi</i> « juridictionnel » des régions et autres collectivités
--

locales ou territoriales peu compatible avec les nouvelles missions ou obligations qui leur sont conférées ou imposées dans le cadre de la construction communautaire	150
---	-----

1. Le recours en annulation : l'article 173 du traité CE	151
--	-----

2. La présence des régions et autres collectivités locales devant le juge communautaire par la voie de l'intervention	154
---	-----

3. Les régions ou collectivités locales et le recours en carence	154
--	-----

4. Les régions ou collectivités locales et le recours en responsabilité extracontractuelle	155
--	-----

5. De la théorie de « la loi écran » au niveau national à celle de « l'Etat écran » au niveau communautaire : le recours en manquement ...	155
--	-----

6. Une présence active des collectivités locales dans les procédures préjudiciales	156
7. Les conditions d'engagement de la responsabilité des collectivités locales des différents Etats membres du fait d'une violation du droit communautaire qu'elles auraient elles-mêmes commise	157
II. Comment améliorer le <i>locus standi</i> des régions et autres collectivités locales territoriales au regard de leur accès à la justice, au prétoire du juge communautaire, direct et non médiatisé par les Etats membres ? .	158
1. Remarques liminaires	158
2. Vers une réforme de portée limitée aux seules collectivités locales .	159
3. S'orienter vers une modification plus générale des articles 173 (annulation), 175 (carence) et 175-218 (responsabilité extracontractuelle du traité CE) ?	162
§ 1 Rendre plus accessible aux justiciables, et donc aux collectivités locales, le recours en annulation	162
§ 2 Simplifier et rendre plus efficace le recours en carence, qui constitue l'autre face du contrôle de légalité, car il est dirigé contre une omission ou une abstention d'agir	164
§ 3 Rendre plus accessible le recours en responsabilité extracontractuelle de la Communauté européenne	165
Conclusion	166
Un rôle politique pour les régions au sein de l'Union européenne ?	
par J. VAN GINDERACHTER	169
I. Les traités européens	169
II. Le Fonds européen de développement régional	171
III. Le traité de Maastricht	171
Conclusion	174
Conclusion	
Georges VANDERSANDEN	177
Table des matières	181